



R.S.E.

Rapport Responsabilité Sociétale
& Environnementale



Toujours Prêt. Jamais Loin.

Dans un contexte de fortes turbulences politiques et économiques mais aussi sociales et environnementales, notre mission – Toujours prêt, Jamais loin – a démontré tout son sens.

Elle a orienté nos actions et nos choix afin de répondre au mieux à nos clients/sociétaires, nos partenaires et nos collaborateurs.

En tant que Coopérative, nous sommes fidèles à nos valeurs que sont la liberté et l'indépendance, la proximité, la réactivité et la transparence.

Entreprise existante depuis 1938, nous nous inscrivons dans la pérennité qui passe également par notre implication et nos actions en matière de RSE.

Cette déclaration de performance extra-financière recense les progrès que nous faisons, et notre démarche de structuration de nos actions RSE, basée sur l'analyse

des principaux risques liés à l'activité de notre groupe.

L'importance a, à nouveau été donnée à la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs dans la formalisation des engagements vers une démarche de responsabilité sociétale, à la mise en avant de choix stratégiques en respectant cette démarche auprès de nos sociétaires et de nos partenaires fournisseurs.

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, ce rapport a fait l'objet d'un audit et d'une vérification par un Organisme Tiers Indépendant permettant de confirmer la sincérité des informations sociales, sociétales et environnementales mentionnées dans le rapport ainsi que la conformité de la déclaration par rapport aux exigences légales. CERP Bretagne Atlantique a désigné Bureau Veritas, pour réaliser la mission d'audit et de vérification.



Notre modèle d'affaires

Le Groupe CERP Bretagne Atlantique en quelques chiffres sur le périmètre consolidé de la déclaration de Performance Extra-Financière (PEF) :



1938

Début de l'aventure



29

Établissements



646

Collaborateurs



836 149 033 €*

Chiffre d'affaires consolidé

*Hors filiales DROM-COM et Afrique





Côté répartition

Coopérative d'Exploitation et de Répartition Pharmaceutique depuis 1938, la CERP Bretagne Atlantique met toute son expertise logistique au service des pharmaciens afin de livrer des médicaments, produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques aux patients dans les meilleurs délais et dans des conditions optimales de sécurité. La Coopérative est un partenaire sûr pour les Pharmaciens au quotidien respectant les obligations de service public.



35 000
références
disponibles



12
agences de
proximité



447
salariés
qui œuvrent
au quotidien



2
livraisons
par jour



3 000
références
vétérinaires



1 800
officines livrées
sur l'arc
atlantique

Afin d'accompagner nos Sociétaires dans leurs missions de Santé Publique, la Coopérative est force de propositions sur des secteurs d'activités différenciants. Une offre globale de service est proposée par le biais de plusieurs filiales.



Le spécialiste du matériel médical et des prestations médico-techniques

Filiale du Groupe depuis plus de 20 ans, **Madouest** travaille exclusivement avec le pharmacien et ses patients. La filiale propose du matériel médical de qualité, en vente ou en location :

- lits,
- accessoires facilitant la mobilité et le transfert,
- équipements adaptés pour les salles de bains et l'hygiène,
- accessoires facilitant le bien-être et le confort,
- matériel de puériculture...

Le périmètre de l'activité de Madouest s'étend également à l'expertise et la mise en place de prestations médico-techniques à domicile (nutrition entérale, perfusion médicamenteuse, activités respiratoires et activité VHP « Véhicules pour Handicapés Physiques ») avec l'intervention de professionnels de santé tels que des diététiciennes, des infirmières et des pharmaciens.



2 000
officines
partenaires



9
agences sur le
Grand Ouest



99
collaborateurs

Accompagner, Développer, Fidéliser, les enjeux du groupement de pharmaciens

Le Groupement de pharmaciens AELIA a été créé en 2005 afin de proposer une alternative à l'ensemble des coopérateurs désireux de développer leur officine. Aujourd'hui, AELIA rassemble 661 adhérents sur le Grand-Ouest et propose des solutions innovantes avec de nombreux outils et services (comme le service CONSULTIS) visant à accroître au quotidien la performance officinale. Le Groupement AELIA fédère les pharmaciens de la Coopérative autour des mêmes valeurs connues et respectées par les partenaires de santé. AELIA est ainsi devenu un acteur majeur en Bretagne avec une part de marché supérieure à 30 %. Sur la région des Pays de Loire, le groupement a pris une place de leader et se positionne dès à présent en deuxième place dans la région nouvelle Aquitaine.

Notre équipe de Chargées en Développement des Ventes AELIA accompagne les pharmaciens adhérents sur le terrain afin de bâtir une stratégie de développement contribuant à valoriser leurs compétences et leur conseil auprès des patients dans un contexte économique et social de l'officine en pleine mutation.



661
adhérents



96
laboratoires
partenaires



1^{er}
Groupement
en Bretagne et
Pays de Loire

Le cœur de métier des pharmaciens est l'écoute de la patientèle et la disponibilité

AELIA veut être un partenaire dans le développement des officines indépendantes en proposant une solution complète aux adhérents et en les accompagnant dans cette mission de proximité au quotidien, tout en leur laissant une liberté de choix. Pour aller vers la performance officinale, AELIA propose des services d'approvisionnements et d'expertises. L'entreprise veut donner des garanties de conformité à toutes les réglementations, en s'assurant que chaque employé comprenne les règles et normes applicables pour le référencement de chaque produit ainsi que sa traçabilité et sa

distribution. Elle accompagne le pharmacien dans ses nouvelles missions de santé en proposant à chaque adhérent les conditions nécessaires pour développer ses compétences individuelles. Tout en étant attentif aux besoins de sa patientèle et à l'évolution du marché, notre partenariat a pour but d'atteindre nos objectifs communs dont la performance économique. La force du Groupement AELIA est de s'appuyer sur l'expertise logistique de proximité des agences de répartition CERP Bretagne Atlantique.





La centrale d'achats en toute liberté

SANTRALIA est un établissement pharmaceutique dédié à des offres de médicaments non remboursés OTC et une plateforme dédiée aux produits cosmétiques.

Cette centrale d'achat achète et stocke : des médicaments non remboursés, des produits de parapharmacie ainsi que des accessoires paramédicaux. Elle coordonne l'ensemble de la chaîne logistique pour apporter aux officines et aux laboratoires une qualité de service optimale et une traçabilité totale de la commande à la livraison des produits.

La stratégie de référencement, d'achat et de négociation permet aujourd'hui de compter 96 laboratoires partenaires pour bénéficier de conditions attractives en toute liberté.



L'académie

CERP Bretagne Atlantique

Restez à la pointe de la santé

Organisme de formation agréé et certifié QUALIOP1

CERP Bretagne Atlantique Formation, filiale créée en 2022, est un organisme de formation agréé et certifié QUALIOP1 pour la réalisation de formations professionnelles continues.

Sa mission première est de proposer des formations dans le cadre du plan de formation des salariés et de développement des indépendants. L'axe prioritaire est de proposer des formations dans le domaine de la santé et de l'environnement officiel.





Un dépositaire national assurant principalement la distribution des médicaments génériques

Créée en 2000 par le Groupe afin d'aider le pharmacien à s'approvisionner en médicaments génériques, l'activité Dépositaire n'a depuis cessé de se développer. DistriSanté, en qualité de dépositaire national, assure la distribution de médicaments génériques (prescription médicale obligatoire ou facultative) mais également de dispositifs médicaux et de dermo-cosmétiques à des conditions privilégiées pour ordre et pour compte des laboratoires. Notre expertise et notre savoir-faire nous permettent de proposer des prestations personnalisées à chaque laboratoire partenaire.



SOFIREP Une filiale informatique

SOFIREP assure la mise à disposition ainsi que la maintenance corrective et évolutive de l'ensemble du système d'information du Groupe CERP BA en tenant compte des besoins utilisateurs, des process « métier » et des contraintes réglementaires.

SOFIREP intervient à la fois sur les applicatifs de back-office (ERP, applicatifs opérationnels), de front-office (solutions numériques, pilotage/aide à la décision, connaissance clients), support (outils collaboratifs, bureautiques, gestion de projet) ainsi que sur l'ensemble des infrastructures du Groupe (serveurs, réseau, sécurité, ...) et du parc matériel mis à disposition.



Au-delà de l'activité France, le Groupe CERP Bretagne Atlantique étend son champ d'activité à l'international en poursuivant son développement commercial grâce à ses implantations sur les territoires d'Afrique, d'Outre-Mer et d'Asie.



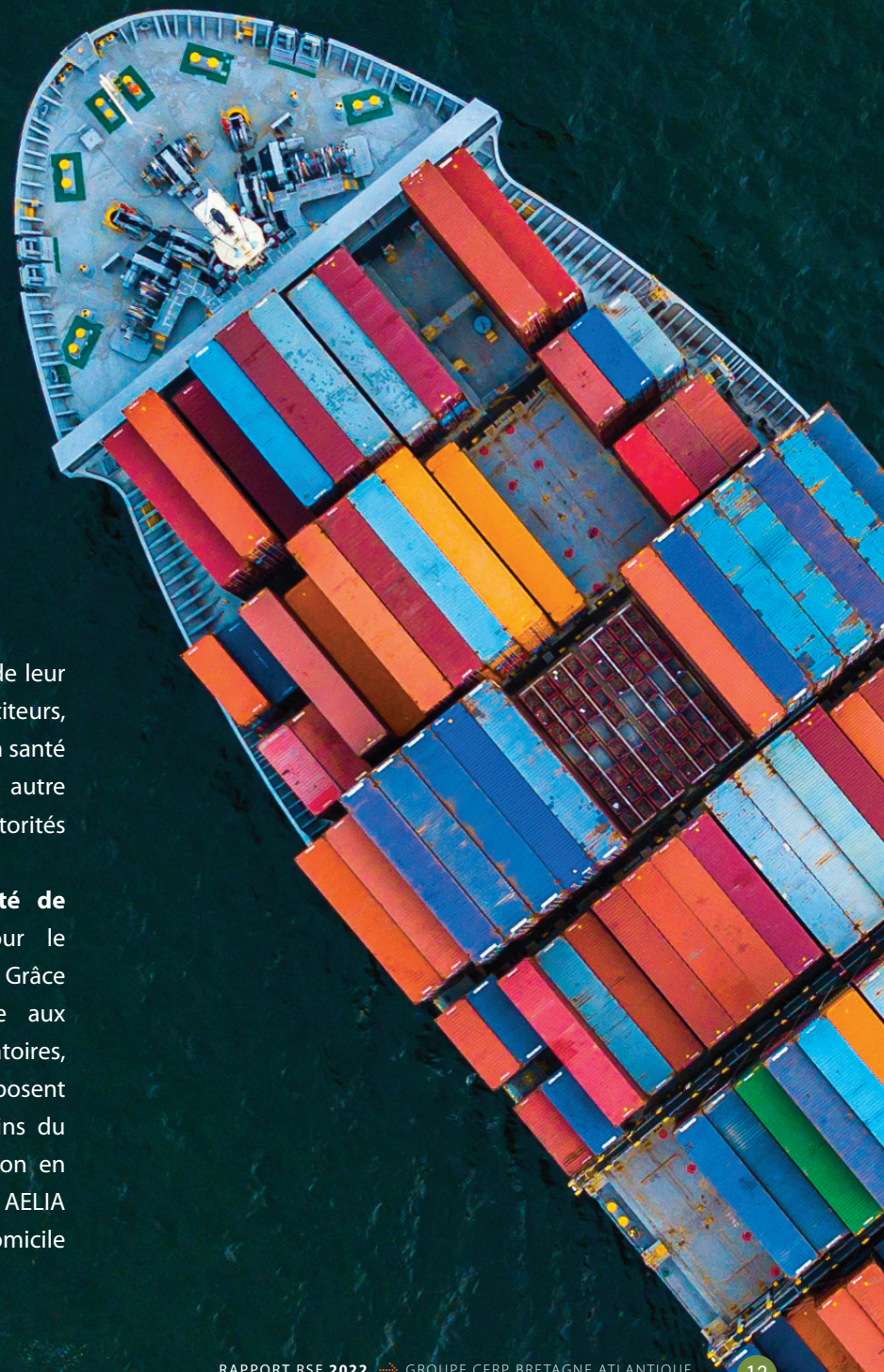
Le spécialiste de la supply chain internationale

Dès 1992, le Groupe CERP Bretagne Atlantique a souhaité se diversifier en s'ouvrant aux marchés internationaux. Cette volonté s'est matérialisée par la création en 1998 de la filiale spécialisée Médical Export (MEX).

MEX, établissement pharmaceutique, est une entreprise agréée par les autorités de santé françaises ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament). MEX exporte des produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques à l'international vers plus de 50 destinations. La filiale s'approvisionne exclusivement auprès de laboratoires agréés et reconnus, et livre des structures pharmaceutiques

enregistrées auprès des autorités de leur pays : officines, grossistes-répartiteurs, hôpitaux, cliniques, ministères de la santé pour les marchés publics, et tout autre organisme de santé agréé par les autorités locales.

MEX agit également en qualité de commissionnaire à l'achat pour le compte de ses filiales à l'étranger. Grâce à une offre complète destinée aux pharmaciens, mais aussi aux laboratoires, Medical Export et ses filiales proposent des services répondant aux besoins du marché : les activités de répartition en gros, de dépositaire, le Groupement AELIA OUTRE-MER et le Maintien à Domicile (MAD).





Une filiale dédiée à la représentation de laboratoires pharmaceutiques et parapharmaceutiques en Afrique francophone

Située sur la zone portuaire du Havre, **DISTRIMEX** propose des solutions adaptées et personnalisées à ses partenaires en termes de distribution afin de favoriser les stratégies de croissance à l'international. Fort de son savoir-faire, DISTRIMEX dispose d'une infrastructure logistique, pharmaceutique, douanière et d'un réseau de promotion pour un accompagnement personnalisé.

Notre filiale DISTRIMEX dispose d'un **établissement classé ICPE** répondant aux exigences requises dans l'arrêté préfectoral 1510-1 en termes de stockage de marchandises en quantité supérieure à 500 tonnes, dans un entrepôt couvert dont le volume total est supérieur à 50 000 m³. Les obligations requises par cet arrêté précisent les actions à mener en cas d'accidents, de travaux (permis feu), de sécurité (prévention du risque d'incendie) ou en cas de pollution.

DISTRIMEX dispose de l'**agrément OEA** : Opérateur Economique Agréé, qui lui a été attribué par la Direction Générale des Douanes au cours de l'année

2018. Détenir l'autorisation OEA permet au terme d'une démarche projet douane-entreprise d'**obtenir un label de confiance douanier européen**, reconnu sur le plan international.

L'autorisation OEA permet à toute entreprise établie au sein de l'Union européenne exerçant une activité liée au commerce international d'acquérir un label de qualité sur les processus douaniers, mais aussi de sécurité-sûreté qu'elle met en œuvre. Délivrée en France par la douane française, l'autorisation OEA est reconnue dans toute l'UE et dans les pays signataires d'accords de reconnaissance mutuelle.

Au-delà des facilités octroyées par la législation sur les plans douaniers et de sécurité-sûreté, la démarche est structurante pour l'entreprise. Elle permet d'évaluer, puis de contrôler ses processus en matière de douane et de sécurité-sûreté. Son organisation est optimisée par une prise en compte des fonctions douane et logistique, une meilleure sécurisation des flux et la mise en place ou l'amélioration d'outils de lisibilité et de contrôle interne.

Politique RSE, enjeux et gestion des risques du Groupe CERP Bretagne Atlantique*

Tableau de correspondances RSE et risques, en annexe page 53 *

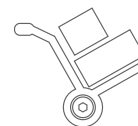
Acteur du lien sociétal local, « Toujours prêt. Jamais loin. »

- Développer notre ancrage local, notre proximité
- Promouvoir l'indépendance du Pharmacien en renforçant l'accompagnement dans ses missions de Santé Publique
- **Accompagner l'installation des jeunes Pharmaciens**
- Renforcer nos liens avec nos fournisseurs et prestataires locaux



Acteur de la distribution responsable

- Veiller à la qualité de la collection produits dans le respect de nos obligations de service public
- **Garantir la qualité et la sécurité de la distribution du médicament**



Acteur du développement de nos collaborateurs

- Accueillir la diversité
- **Développer nos talents par la formation**
- Favoriser l'épanouissement de nos collaborateurs



Acteur de la protection de l'environnement

- Développer notre performance énergétique
- **Trier et valoriser nos déchets**
- Innover pour l'environnement
- Dématérialiser nos données



01 | ACTEUR DU LIEN SOCIÉTAL LOCAL

Les principaux risques sociétaux de notre activité

La Coopérative s'attache à identifier, maîtriser et contrôler l'ensemble des risques sociétaux.

Les principaux risques sociétaux liés à notre activité sont :

- la perte de proximité de nos sociétaires pouvant être un frein aux projets de développement, d'aménagements ou d'implantations,
- la perte de parts de marché et de chiffres d'affaires,
- la perte d'innovation et de différenciation sur un marché très concurrentiel.

Depuis sa création en 1938 à Saint-Brieuc, le développement de la Coopérative s'est effectué toujours à proximité des sociétaires. Compte tenu de son implantation géographique, de son modèle d'activité plaçant des femmes et des hommes au centre de l'expertise logistique orientée vers la satisfaction de nos sociétaires, de ses missions de service public, le Groupe CERP Bretagne Atlantique contribue au développement économique et social des territoires et au maintien du lien sociétal. L'impact sociétal est d'autant plus important dans les territoires où l'offre d'emploi est plus faible.



Toujours à l'écoute des besoins spécifiques de chaque officine, la CERP Bretagne Atlantique a su nouer une relation privilégiée et durable avec les Pharmaciens mais également l'ensemble des parties prenantes que représentent les Autorités de Santé, les différentes institutions, les fournisseurs, les partenaires sociaux et économiques, les administrations et les associations locales.

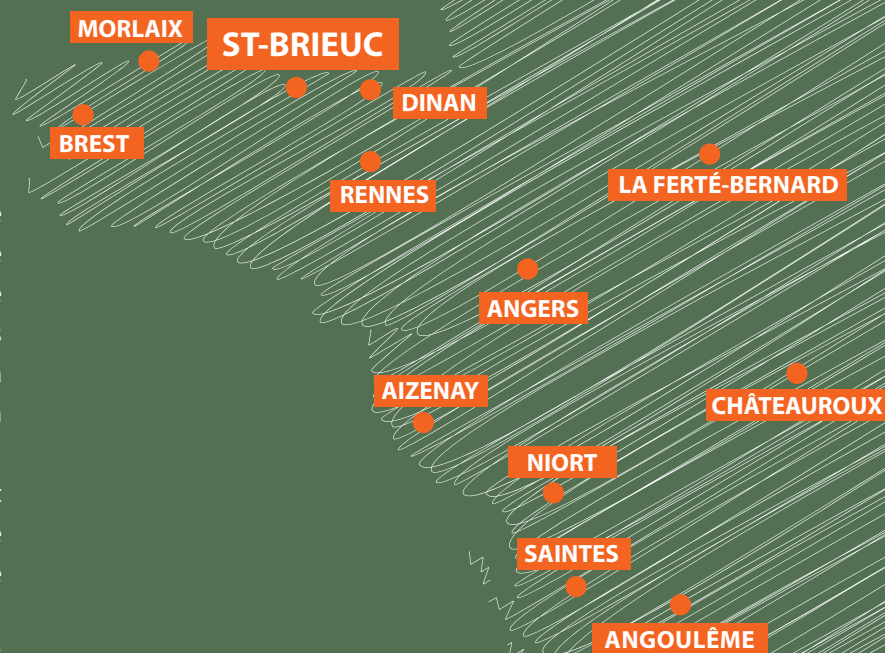
Développer notre ancrage local, notre proximité

Du fait de son statut de grossiste répartiteur-pharmaceutique, la CERP Bretagne Atlantique est en lien étroit avec les Autorités de Santé tels que l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail, l'Ordre des Pharmaciens au niveau national ou local et les instances syndicales représentatives de la profession au niveau national telle que la Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique (CSRP).

Au niveau régional, les établissements pharmaceutiques tissent des liens avec les représentants des communes et/ou des villes, avec les Facultés de Pharmacie lorsque ces dernières sont présentes sur nos territoires ainsi qu'avec toute administration en lien avec le développement de la Coopérative.

Enfin, la force commerciale représentée par les Directions des établissements et des filiales ainsi que l'ensemble des collaborateurs constituent un véritable relais terrain, échangeant avec nos sociétaires des informations concernant l'évolution de la profession et en les accompagnant dans les différentes étapes de leur projet d'installation, de regroupement, de transfert d'exploitation, de cession ou de fermeture de leur officine le cas échéant.

Par ailleurs, le Groupe CERP Bretagne Atlantique s'investit directement dans des actions de sponsoring ou de mécénat auprès d'associations œuvrant dans le domaine de la Santé, d'associations sportives ou culturelles locales et auprès des étudiants des Facultés de Pharmacies.



Action de mécénat/ sponsoring

La CERP Bretagne Atlantique soutient activement depuis plus de 25 ans l'association

« Vaincre la Mucoviscidose ».

Cette association lutte au quotidien contre la mucoviscidose et organise notamment une journée nature « LA RANDO MUCO ». L'édition 2022 a mobilisé un grand nombre de participants (coureurs, randonneurs, vététistes etc.) qui a permis de collecter la somme de 508 465 € conjointement avec la « Pierre Le Bigaut MUCO ».



Toujours plus de proximité auprès des Facultés de Pharmacie

Différentes opérations auprès des étudiants sont menées chaque année telles que la participation au Forum « Cap Indus » présentant les différents métiers du Pharmacien, la remise des diplômes et soirée de Gala et enfin, la contribution aux journées et/ou week-end d'intégration et événements sportifs tout au long de l'année.



Promouvoir l'indépendance des Pharmaciens

en renforçant l'accompagnement dans leurs missions de santé publique



Dans une profession en constante évolution, tributaire années après années des différentes Loi de Finances de la Sécurité Sociale (LFSS) impactant la marge du médicament, la Coopérative assure les missions de service public et de santé publique tout en contribuant à la maîtrise des dépenses de santé. Sans contrepartie, le Groupe intègre les différents changements de réglementation pharmaceutique et financière, développe des services permettant d'accompagner au mieux le Pharmacien dans ses missions de Santé Publique au quotidien.

Au cœur du système de santé, la CERP Bretagne Atlantique, de même que l'ensemble des grossistes-répartiteurs, participe à un système d'astreinte, les week-ends et jours fériés, de livraison de médicaments dans des situations d'urgence sur demande des Agences Régionales de Santé auprès des Pharmacies concernées. La Coopérative peut également être réquisitionnée en urgence par l'Agence Nationale de Santé Publique France dans le cadre de mise à disposition de médicaments ou de dispositifs visant à garantir la sécurité et la protection des populations.

Répondre aux attentes de nos sociétaires



L'Académie CERP Bretagne Atlantique a été créée en 2022 dans le but premier de répondre aux attentes des pharmaciens sociétaires de la coopérative. En effet depuis une dizaine d'années, notamment depuis la publication de la loi HPST, le pharmacien d'officine s'est vu attribué de nouvelles missions de santé publique. Ces nouvelles missions ont pour but de mieux répartir l'offre de soins auprès des Français, d'apporter une réponse de santé publique à la désertification médicale, mais également de proposer aux pharmaciens un nouveau mode de rémunération basé à la fois sur le prix du médicament et sur des

honoraires de prestation et d'actes de santé.

L'accès à ces nouvelles missions passent par des formations validantes qui sont proposées par l'Académie CERP Bretagne Atlantique.

L'offre de formation est un outil à la disposition des pharmaciens titulaires pour monter en compétence, fidéliser ses collaborateurs ou attirer de nouveaux talents au sein de son équipe. L'académie CERP Bretagne Atlantique s'appuie sur une équipe d'experts de la santé et du monde de l'entreprise. Chaque intervenant, concepteur de formation exerce une activité professionnelle en lien direct avec le thème qu'il anime.

Sa sélection au sein de notre école se réalise par une cooptation auprès d'autres confrères experts qui sauront identifier ses qualités techniques et pédagogiques.

Depuis son ouverture le 19 septembre 2022, l'Académie a réalisé 99 dates de formation en l'espace de 3 mois pour un nombre total de 1250 professionnels de santé formés.

Au-delà de l'Académie, l'ensemble des filiales du Groupe participe à renforcer, toujours par les formations, les compétences du Pharmacien et de l'ensemble de son équipe officinale pour développer de nouveaux secteurs d'activité tels que le maintien à domicile, la micronutrition et les conseils vétérinaires. Enfin, les adhérents du Groupement AELIA bénéficient plus particulièrement d'un accompagnement in situ au sein de leur officine. L'amélioration de la performance officinale, le management des équipes, la négociation des achats, la fidélisation de la patientèle font partie des axes prioritaires dans le cadre de la mise en place d'une démarche de certification à l'officine.

Ainsi, la Coopérative promeut l'indépendance du Pharmacien en apportant des solutions visant à résister à la concurrence de réseaux de pharmacies intégrées dans un concept de franchise ou de chaîne.

Accompagner l'installation des jeunes Pharmaciens

Depuis 2018, à travers notre commission interne dédiée, nous accompagnons les jeunes Pharmaciens dans leur démarche d'installation et/ou de suivi lors de séminaires de formation avec des intervenants issus du monde professionnel.

En 2022, la CERP BRETAGNE ATLANTIQUE a formé 23 personnes sur 3 sessions de 3 journées de formation. Les thèmes abordés étaient les suivants : management, gestion, finances, gestion des achats et valorisation du point de vente.

CONSULTIS, notre service de conseil en gestion intervient sur les questions d'ordre juridique, fiscal et financier, et accompagne nos adhérents pour faciliter, sécuriser et optimiser la réussite de leurs projets, aussi bien à l'installation du pharmacien que lors des investissements ou de la cession de l'officine.

Une fois que la faisabilité économique du projet, soit de reprise de l'officine, soit de développement de l'entreprise, est validée par une étude prévisionnelle, CONSULTIS accompagne le pharmacien dans la recherche des financements nécessaires à la mise en œuvre de son projet.

Sur l'année 2022, CONSULTIS a accompagné les pharmaciens dans leur projet d'acquisition d'officine (28 dossiers d'étude de faisabilité), ainsi que dans la préparation à la cession de leur officine (16 dossiers de valorisation et d'évaluation).

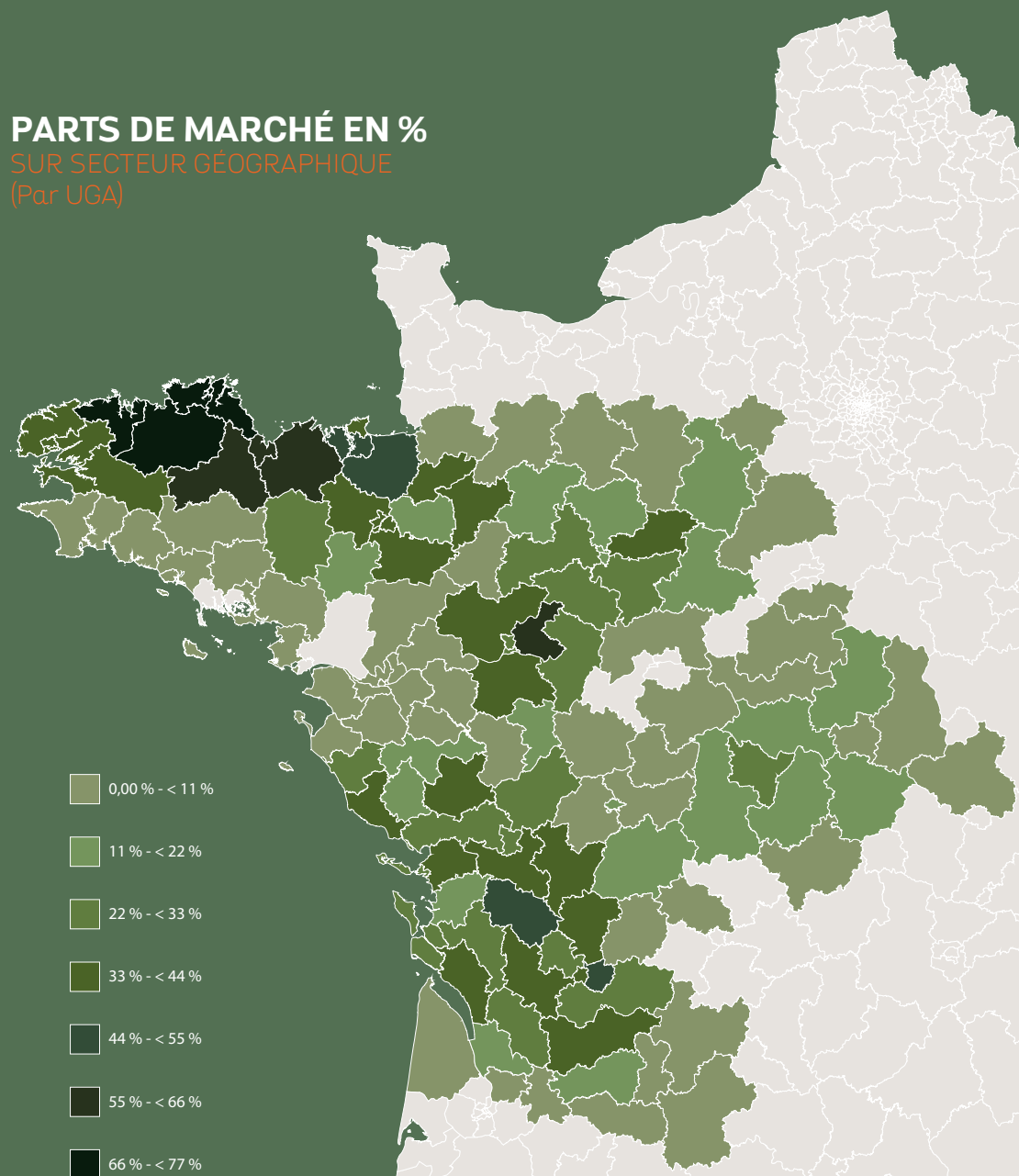


Fidéliser nos clients

Par la maîtrise de notre expertise logistique, par nos valeurs de proximité, de liberté et d'indépendance, de réactivité et de transparence, renforcées par les solutions d'accompagnement apportées par les filiales du Groupe, la Coopérative maintient durablement sa présence sur ses territoires malgré les aléas de concurrence. L'authenticité de la relation commerciale scellée par un contrat de partenariat et la transparence des relations contribuent à cette fidélisation. La CERP Bretagne Atlantique maintient en 2022 sa position de leader sur sa zone de chalandise avec une part de marché supérieure à 30%.



PARTS DE MARCHÉ EN % SUR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE (Par UGA)



Renforcer nos liens avec nos fournisseurs et nos prestataires locaux

La majeure partie de notre activité est la distribution de médicaments dotés d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) en France. L'approvisionnement s'effectue conformément aux Bonnes Pratiques de Distribution (BPD) auprès des fournisseurs autorisés par les Autorités de Santé et détenteurs

des AMM dans le strict respect des procédures. Les fournisseurs de produits autres que le médicament, les produits de parapharmacie, les accessoires et le matériel médical font l'objet d'une validation au niveau du pôle référencement du Groupe.

Selon les filiales, le savoir-faire connu et reconnu, l'expertise logistique, la rigueur du suivi des procédures sont mis au service des laboratoires partenaires afin d'assurer les derniers kilomètres auprès de nos Sociétaires. Ces prestations innovantes permettent au Groupe une diversification de ses activités et son développement.



02 | ACTEUR DE LA DISTRIBUTION RESPONSABLE

Les principaux risques pharmaceutiques de notre activité

La CERP Bretagne Atlantique a comme cœur de métier la répartition pharmaceutique, activité extrêmement réglementée. Parce que le médicament est un produit thérapeutique urgent et de première nécessité, nous devons en garantir l'authenticité, la qualité et la sécurité tout au long de la chaîne de distribution jusqu'à la délivrance au patient. Notre autorité de tutelle est le Ministère de la Santé qui délègue à l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé) le contrôle de l'application des dispositions prévues par le Code de la Santé Publique et le respect des Bonnes Pratiques de Distribution en Gros.



La Coopérative s'attache à identifier, maîtriser et contrôler l'ensemble des risques pharmaceutiques. Ces principaux risques liés à notre activité sont :

- les ruptures de stock suite à des défauts d'approvisionnement ou de non-maîtrise du référencement produits,
- l'augmentation des réclamations pouvant aller jusqu'à l'insatisfaction de nos sociétaires,
- la perte de part de marché impactant le chiffre d'affaires et la marge dégagée,
- la perte de nos autorisations d'ouverture par non-respect de nos obligations de service public,
- l'altération de l'image de la Coopérative auprès de nos fournisseurs, nos partenaires et nos clients.

Renforcer notre rôle de distributeur responsable

En tant que distributeur responsable et pour renforcer l'efficacité de notre groupe et le service auprès de nos clients, les entreprises du groupe CERP Bretagne Atlantique se sont engagées dans le déploiement d'un système de management de la qualité (SMQ) par approche processus et mise en place d'indicateurs avec pour objectifs d'améliorer nos activités et notre rentabilité.

Pour l'entreprise CERP Bretagne Atlantique, la démarche a débuté en juin 2022 après présentation du projet aux équipes par la direction générale. La cartographie compte treize processus avec le processus « Distribuer » qui a été découpé en cinq sous-processus (approvisionner, réceptionner, stocker, préparer, livrer) représentant les activités opérationnelles de notre cœur de métier. Les équipes terrain et supports siège travaillent en collaboration sur le déploiement de ce processus avec identification des risques selon la méthode AMDEC.



CONCEVOIR ET DÉPLOYER LA STRATÉGIE PCCESQ0001

PILOTER L'AMÉLIORATION CONTINUE PCCESQ0002

EXIGENCES

- Clients
- Filiales Groupe
- Parties intéressées
- Fournisseurs
- Instances réglementaires

PRESTATIONS PHARMACEUTIQUES



SATISFACTION

- Clients
- Filiales Groupe
- Parties intéressées
- Fournisseurs
- Instances réglementaires



PCCESQ0008



PCCESQ0009



PCCESQ0010



PCCESQ0011

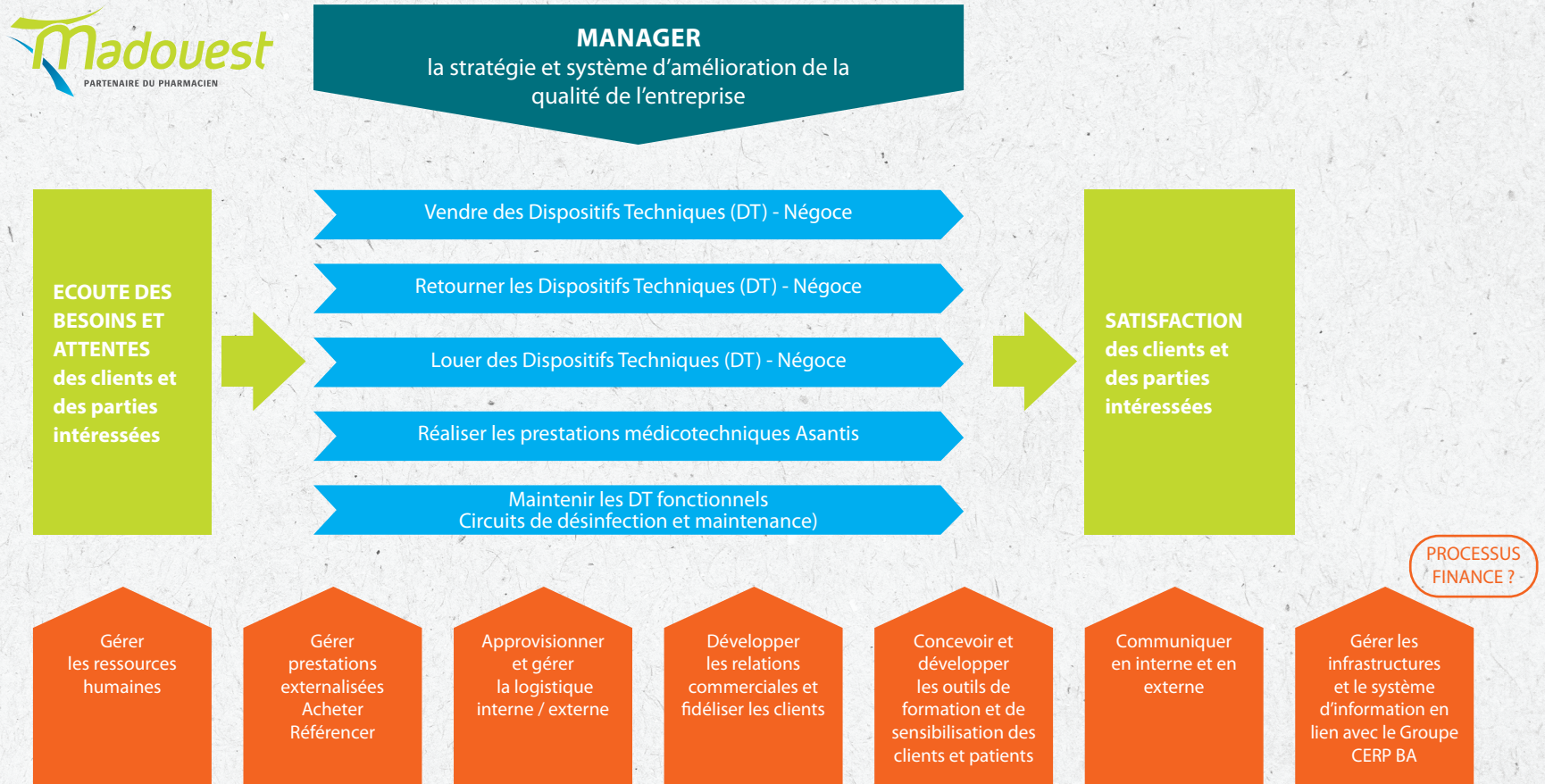


PCCESQ0012



PCCESQ0013

Pour l'entreprise MADOUEST, une démarche de certification ISO-9001 est en cours afin de répondre aux nouvelles exigences métier. La cartographie compte treize processus dont les processus suivants ont été travaillés en 2022 : Manager l'entreprise et la stratégie, Vendre des Dispositifs Technique, Louer des Dispositifs Techniques, Approvisionner et gérer la logistique interne et externe et PC Maintenir les Dispositifs Technique fonctionnels.



Pour les autres entreprises du groupe CERP BA, la même démarche par approche processus et gestion des risques est en cours de déploiement.



25
pharmaciens
28 %
des cadres

Veiller au respect de nos obligations de service public

Ces obligations (Art.5124-59 du Code de la Santé Publique), reprises et renforcées par le décret du 11 février 1998, s'appliquent à tout établissement de répartition pharmaceutique :

- **Être pharmacien :**

Chaque établissement de répartition est sous la responsabilité d'un Pharmacien Délégué qui, selon l'effectif de l'établissement est assisté d'un ou plusieurs Pharmacien(s) : Délégué ou Ajoint. Tous deux sont sous l'autorité du Pharmacien Responsable de l'activité répartition du Groupe CERP Bretagne Atlantique. Dans le respect de cette première obligation, malgré les tensions sur le marché de l'emploi, en particulier pour les diplômés de pharmaciens, ceux-ci représentent, pour le Groupe CERP Bretagne Atlantique, 28 % des cadres de la Coopérative.

- **Desservir les pharmacies qui leur en font la demande sur « le secteur d'activité déclaré » :** la livraison habituelle d'une officine dans une commune oblige le grossiste-répartiteur à desservir toutes les officines de la commune qui le lui demanderaient.

- **Référencer au moins les 9/10^{ème}** des présentations des médicaments exploitées en France auxquelles s'ajoutent les accessoires médicaux.

- **Avoir un stock** permettant de satisfaire au moins deux semaines de consommation.

- **Livrer tout médicament du stock dans les 24 heures** suivant la réception de la commande.

- **Assurer un service d'astreinte** les week-ends et jours fériés dans les situations d'urgence de Santé Publique.

Un référentiel : le guide des Bonnes Pratiques de Distribution en Gros

En application de la directive européenne n°95/25/CEE, un arrêté du 30 juin 2000 avait instauré les premières Bonnes Pratiques de Distribution en Gros en complément des Bonnes Pratiques de Fabrication, permettant de garantir la qualité des produits pharmaceutiques jusqu'au dispensateur final. A l'initiative de la Commission Européenne, un nouveau texte paru le 17 juillet 2014 renforce le texte de 2000 notamment en systématisant le management de la qualité et l'analyse du risque pour toutes les activités des

distributeurs. Il constitue à ce titre un guide d'Assurance Qualité de toutes les opérations réalisées par les grossistes-répartiteurs.

Les opérations pharmaceutiques au sein des différents établissements pharmaceutiques de la CERP Bretagne Atlantique pour l'activité répartition mais également pour l'ensemble des filiales font l'objet d'auto-inspections régulières planifiées par la Direction Qualité et Affaires Règlementaires du Groupe. Les auto-inspections

sont menées en contrôlant spécifiquement chacun des points du guide des Bonnes Pratiques de Distribution et également les remarques remontées lors d'une précédente inspection sur site par les Inspecteurs ARS. Le rapport d'auto-inspection fait état pour chacun des points de remarques ou d'écarts relevés précisant la ou les actions correctives à mettre en place dans un délai imparti.



La mise en place de la cartographie des opérations pharmaceutiques s'est poursuivie durant cette année dans chacun des établissements en collaboration avec les Pharmaciens Délégués et/ou Adjointes du site conformément à la demande conjointe de l'ANSM et du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens. Cette cartographie des processus et des principaux risques associés permet de s'assurer que les opérations sont sous contrôle pharmaceutique, en amont, en temps réel ou en aval, par la maîtrise des processus liés à ces opérations.

Garantir la qualité et la sécurité de la distribution du médicament

Traçabilité totale de la chaîne de distribution du médicament

La mise en place de la traçabilité des médicaments au numéro de lot (entrées et sorties) a été rendue obligatoire en France depuis le 1^{er} janvier 2011 en application des dispositions de l'article R. 5124-58 du CSP et en vertu de l'article 6 du décret n°2008-834 du 22 août 2008 relatif aux établissements pharmaceutiques et à l'importation de médicaments à usage humain.

La CERP Bretagne Atlantique, précurseur en matière de traçabilité, s'est équipée depuis 2011 d'une solution radio-vocale interactive pour la préparation de commandes et de PDA (Personnal Digital Assistant) pour remplir cette exigence réglementaire. Ce système s'appuie sur une technologie fiable et innovante qui permet de flasher les articles de manière individuelle grâce à des bagues de lecture Datamatrix pour contrôler et enregistrer les références de lots et les dates de péremption. Ainsi, pour chaque transaction d'entrée et de sortie de médicaments, entre agences de répartition pour le réapprovisionnement ou lors des livraisons auprès de nos sociétaires, la CERP Bretagne Atlantique conserve le numéro et la date de péremption des différents lots avec les quantités fournies et reçues par lot et également la date de transaction, la dénomination du médicament ou autre produit pharmaceutique.

Le niveau de productivité exigé par nos impératifs de préparation est ainsi maintenu, ce procédé ayant permis de réduire les risques d'erreurs à 1 erreur pour 6000 lignes préparées.



La traçabilité totale de notre chaîne logistique, de la réception des marchandises à la livraison en officine offre une garantie de livraison ultra sécurisée répondant aux normes de la profession. A tout instant, l'interrogation de notre logiciel interne (ERP : Minos) nous permet de connaître l'ensemble des sociétaires ayant commandé un lot donné d'un médicament sur demande des Autorités de Santé, ou dans le cadre d'alertes sanitaires ou à la suite d'une réclamation client. Il est important de noter que l'ensemble de nos filiales dispose de cette même technologie dans le cadre de leurs activités.

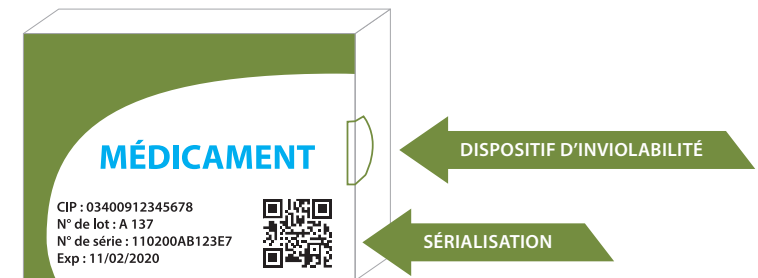
Le contrôle des procédures de rappels/retraits du marché des médicaments est une exigence première au sein du Groupe. L'application stricte de nos procédures encadrées par la politique qualité du Groupe garantit auprès des sociétaires la qualité, la sécurité et l'authenticité de leur approvisionnement en médicaments auprès de la Coopérative.

Des contrôles permanents portant sur le respect de la chaîne du froid, sur le contrôle des retours clients, sur la cohérence des lots et du stock sont également une priorité au sein des établissements. Des inventaires réguliers sont effectués, enregistrés, analysés et les écarts expliqués notamment au niveau de médicaments dits spécifiques ayant des stockages dédiés et pour lesquels des personnes sont habilitées à les manipuler dans le strict respect des procédures.



Lutte contre les contrefaçons

Dans le cadre de l'application de la Directive Européenne 2011/62/UE visant à lutter contre l'introduction de médicaments falsifiés dans la chaîne de distribution, le Groupe CERP Bretagne Atlantique s'est investi et répond depuis le 09/02/2019 à cette exigence réglementaire. Afin d'empêcher l'introduction de médicaments falsifiés dans la chaîne de distribution, conformément au Règlement Délégué, les laboratoires fabricants mettent en place un code informatique unique (numéro de série) sur chaque boîte de médicament ainsi qu'un dispositif de contrôle d'inviolabilité des médicaments concernés. Le process de sérialisation permet de compléter la traçabilité au lot déjà existante par une authentification de chaque boîte de médicament au moment de la dispensation.



La CERP Bretagne Atlantique a effectué les développements nécessaires et est actuellement impliquée au côté des différents acteurs de la chaîne du médicament dans la montée en charge progressive pour les médicaments sérialisés qui sont actuellement dans le circuit de distribution.

Les sociétaires effectuent des retours de médicaments et autres produits lorsque ceux-ci ont fait l'objet par exemple d'une erreur de commande ou ont été abîmés lors de la livraison. Un contrôle rigoureux faisant l'objet de procédures strictes est mis en place au niveau des services retours de l'ensemble de nos établissements. L'ensemble du process, sous la responsabilité du Pharmacien responsable du site, est géré informatiquement avec le blocage de la réintroduction des médicaments dans la chaîne d'approvisionnement lorsque ces derniers ne sont pas conformes ou ne peuvent être repris.

Suivi et analyse des réclamations clients

Parmi les obligations réglementaires présentes dans le guide des Bonnes Pratiques de Distribution en Gros, les réclamations clients doivent être enregistrées avec les détails d'origine qui s'y rattachent et faire l'objet d'une enquête visant à identifier la provenance ou le motif de celle-ci. Le cas échéant, après enquête et évaluation de la réclamation, des mesures de suivi appropriées (y compris les mesures correctives et préventives) doivent être mises en place.

Un outil de gestion informatisé est mis en place par la Direction Qualité et Affaires Réglementaires. Toujours soucieux d'apporter le meilleur des services dans la transparence, la qualité de distribution, la centralisation et le suivi, cette analyse des réclamations nous permet d'apporter désormais de façon agile et rapide les solutions correctives adéquates, d'harmoniser les pratiques et de renforcer la formation des collaborateurs le cas échéant.



03 | ACTEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les principaux risques environnementaux de notre activité

Les risques environnementaux du Groupe liés à ses différentes activités sont :

- l'obsolescence des produits et matériels et l'absence d'investissement,
- l'émission de gaz à effet de serre
- la fuite de gaz frigorigènes utilisés pour la conservation des produits

Le développement du Groupe, dans le cadre de notre politique de proximité auprès de nos sociétaires, s'attache à prendre en considération ces risques et à limiter les nuisances de son activité sur les écosystèmes. Cela passe par la rationalisation des livraisons auprès de nos sociétaires, l'investissement pour garantir la maîtrise énergétique de nos infrastructures,

par le tri et la valorisation de nos déchets, par l'augmentation de la dématérialisation des données. Au quotidien, des actions sont menées par l'ensemble des collaborateurs tout au long de la chaîne de distribution afin de réduire l'empreinte environnementale du Groupe. Cela passe également par une veille portant sur la réglementation et l'innovation.



Développer notre performance énergétique

• Garantir un niveau d'investissement et de maintenance de nos matériels

Afin de garantir le fonctionnement optimum de ses équipements le groupe CERP Bretagne Atlantique s'engage dans la vérification périodique, la maintenance des installations et des infrastructures et le renouvellement régulier de ses outils (véhicules, équipements...).

Les contrats de maintenance de l'ensemble de nos installations (électriques, frigorifiques, de contrôle des accès, informatiques) et des infrastructures sont réalisés par des prestataires qualifiés dans les domaines d'activités correspondants et en proximité sur l'ensemble de nos territoires. Cette proximité, rassurante pour les équipes lors des interventions dites d'urgence, permet de réduire le temps d'acheminement sur site du professionnel, l'analyse du problème, la résolution de l'incident et contribue à diminuer ainsi l'impact au niveau de l'activité de l'ensemble des collaborateurs de la chaîne de la distribution allant jusqu'à la livraison auprès de nos Sociétaires.

Pour maintenir cette exigence, les agences disposent de contrats d'entretien avec des sociétés spécialisées en ce qui concerne les équipements suivants et renouvelés régulièrement :

- installations électriques, groupes électrogènes, onduleurs,
- installations frigorifiques, de chauffage et de climatisation (électrique et gaz),
- unités de surgélation et de maintien au froid (kryostick et kryostore),
- équipements de levage, compacteur, portes sectionnelles, cercluses, banderoleuses,
- installations de détection intrusion et contrôle d'accès,
- installations de détection et protection incendie,
- centrales d'air comprimé et trieurs de bacs automatisés.



• Réduire notre impact sur les émissions de gaz à effet de serre

Les audits énergétiques réglementaires réalisés en 2015, puis en 2019, ont mis en évidence les principaux postes de consommation liés à notre fonctionnement et nos obligations :

- l'éclairage
- le rafraîchissement et le chauffage des locaux pour maintenir une température comprise entre 15 et 25°C
- le process froid (chambres froides positives, unités de surgélation des blocs froids utilisés pour garantir la chaîne du froid lors du transport).

Mesure de la consommation énergétique de nos infrastructures et process

	2021	2022	Variation
Électricité	3 856	3 529	- 8,46 %
Gaz	1 125	711	- 36,76 %
Equivalent Emission CO2 (en tonnes) *	502,11	382,90	- 23,74 %

* Exclusion consommations électriques filiale DISTRIMEX située à Rogerville
(Source Calculateur CO2 — OMNEGY)

Nos consommations d'énergies sont principalement liées au chauffage, à la climatisation des bâtiments, à l'éclairage et aux équipements de production frigorifique liés au stockage des produits thermosensibles.

En 2022, un effort a été demandé aux utilisateurs pour adopter des gestes simples et de bon sens afin de limiter la consommation d'énergie : faire la chasse aux lumières allumées inutilement, privilégier la lumière du jour, éteindre les ordinateurs en quittant son poste, ventiler les espaces de travail, baisser le chauffage de 1 degré, libérer les radiateurs et débrancher les chargeurs de smartphone.



En 2022, le groupe CERP Bretagne Atlantique a poursuivi les travaux de rénovation d'éclairage.

L'ensemble des appareils à tubes fluorescents des zones de stockage de la filiale Distrisanté ont ainsi été remplacés par des appareils LED (Light-Emitting Diode) permettant d'améliorer le confort de travail par une meilleure qualité d'éclairage et de réduire la consommation.

Par ailleurs, cette technologie, ne générant pas de chaleur, évite indirectement un recours supplémentaire au refroidissement de nos locaux.

Plusieurs chantiers de remplacement des équipements d'éclairage ont également été menés sur le site de Saint-Brieuc.

Des actions sont menées pour améliorer la régulation des installations de climatisation des entrepôts du groupe en ajustant de quelques degrés les consignes tout en maintenant nos obligations.

En parallèle, des décisions au sein du groupe ont été prises pour la création de nouveaux sites afin de remplacer des sites devenus obsolètes et énergivores.

Les audits de l'activité transport, eux aussi initiés en 2015 et poursuivis en 2019 pour l'activité répartition de la CERP BA, ont permis d'identifier des pistes d'amélioration pour réduire les émissions des gaz à effet de serre et la consommation de carburant.

Le renouvellement des audits énergétiques et transports est planifié en 2023 comme l'exige la réglementation afférente.

• Maîtrise de la consommation en carburant

Des actions ont été mises en place en 2022 pour le reporting et le suivi de la consommation en carburant de la flotte de véhicules au travers du logiciel de gestion de parc utilisé.

En 2022, notre flotte automobile est composée 132 véhicules :

- 82% des véhicules ont moins de 3 ans ;
- 17% des véhicules ont été renouvelé, soit 23 véhicules.

Le renouvellement régulier de la flotte, le suivi de la maintenance et le remplacement régulier des pneumatiques permettent de disposer de véhicules moins énergivores et moins polluants. Ces véhicules sont contrôlés et entretenus régulièrement selon

les exigences des constructeurs avec une fréquence de vidange en adéquation avec les préconisations des constructeurs.

La distance théorique effectuée dans le cadre des livraisons par l'activité CERP répartition est de 8 250 471 kilomètres.

Pour effectuer ses livraisons, la CERP Bretagne Atlantique soustrait une partie de l'activité à des prestataires locaux.

Le kilométrage réalisé par ces sous-traitants est estimé à 6 739 968 kilomètres, soit 82 % de l'activité livraison.

Le kilométrage réalisé pour le reste des activités du groupe, hors livraison répartition est de 3 668 368 kilomètres.



• Contrôle de l'impact des fluides frigorigènes



Dans le cadre de nos missions de service public, nous acheminons deux fois par jours auprès de nos pharmaciens sociétaires des médicaments de la chaîne du froid. Notre expertise logistique et notre maîtrise de la chaîne du froid sur site sont régulièrement auditées en interne. Chacune de nos agences est équipée de chambres froides permettant le stockage des produits pharmaceutiques thermosensibles en chambre froide entre +2°C et +8°C reliée à un centre de télésurveillance 24H/24, 7J/7. Chaque chambre froide est cartographiée en trois dimensions. La mesure et l'enregistrement des températures sont effectués en continu dans les zones de stockage. Nous attachons une attention particulière à l'entretien de nos systèmes sous température dirigée qui sont un maillon essentiel du respect de la chaîne du froid. Un contrôle des fuites est effectuée lors des opérations de maintenance obligatoire par des prestataires qualifiés. Les recharges de fluides frigorigènes font l'objet de bordereaux de suivis.

La flotte de véhicules de livraison est dépourvue de systèmes frigorifiques. Le respect de la chaîne du froid est assuré par l'utilisation de bacs nouvelle génération Isopro®, qui ont fait l'objet d'une qualification permettant de garantir le transport en température dirigée pendant 24 H des produits thermosensibles.

Trier et valoriser nos déchets

La CERP BA et ses filiales françaises s'engagent dans la bonne gestion des déchets conformément aux filières de traitement existantes.

Les principaux déchets en lien avec les activités de nos filiales sont essentiellement les cartons et films plastiques, le papier, les palettes, les produits pharmaceutiques impropres à la distribution, la ferraille et les déchets industriels banals (DIB).

Le traitement de ces déchets est assuré par des prestataires sélectionnés en proximité des différents sites. Des contrats de prestation encadrent cette activité.

Notre filiale informatique SOFIREP centralise et assure le suivi du recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), des piles et batteries ainsi que des cartouches d'encre et toner avec un partenaire certifié en la matière pour le ramassage et le traitement de ces déchets spécifiques.

En 2022, les déchets collectés représentent 535 tonnes. Les déchets donnant lieu à un recyclage sont de 473 tonnes (cartons, papier, plastiques et ferraille).

Ce qui représente l'économie de 21 380 m³ d'eau, ou 384 tonnes de pétrole (Source CITEO).

535
tonnes de
déchets

RECYCLAGE



Principales sources de déchets en % (en 2022)

L'activité du Groupe CERP Bretagne Atlantique est génératrice de nombreux déchets dont les plus représentatifs sont les cartons et le plastique issus des conditionnements des produits. Au niveau de l'ensemble des établissements pharmaceutiques et des plateformes logistiques, plusieurs catégories de déchets sont recyclées par des professionnels autorisés :

- **les déchets cartons** issus des réceptions des fournisseurs de marchandises essentiellement,
- **les déchets plastiques** composés de film entourant les palettes de marchandises mais également des fardelages des boîtes de médicaments au sein des cartons les contenant,
- **les déchets papiers**, correspondant à des catalogues ou offres commerciales périmés, PLV ainsi que les papiers de bureau,
- **les déchets de palettes**,
- **la destruction de produits pharmaceutiques impropres à la vente** (périmés, abîmés au sein des établissements ou abîmés à la livraison à l'officine) sous contrôle d'huissier de justice avant incinération dans un centre agréé.

La CERP Bretagne Atlantique adhère au dispositif CYCLAMED® qui permet de collecter auprès de nos Sociétaires et valoriser les Médicaments Non Utilisés (M.N.U.), à usage humain, en toute sécurité, afin de préserver la santé publique et l'environnement. Notre

rôle est de fournir les conteneurs spécifiques aux officines, de les récupérer et de les stocker dans des bennes régulièrement contrôlées par CYCLAMED avant enlèvement par un prestataire dédié.

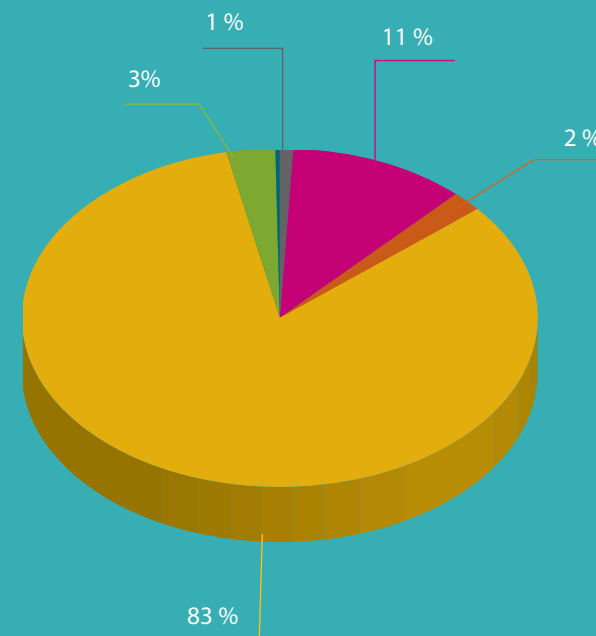
- **les déchets industriels banals (DIB).**
- **la ferraille provenant du matériel médical** devenu obsolète, vétuste, impropre à la vente.

La consommation en eau au sein du Groupe concerne principalement un usage sanitaire, le nettoyage des véhicules de livraison et de nos bacs de livraison.

Afin de minimiser l'usage d'emballage, depuis sa création la Coopérative assure les livraisons de médicaments, autres produits et accessoires pharmaceutiques dans des bacs en matière plastique auprès des Sociétaires. Une traçabilité des bacs de livraison est assurée afin de garantir leur bon réemploi.



DÉCHETS* PARTS EN %



*Données non collectées pour les D3E, les DASRI et les DIS



Innover pour l'environnement

• Signature électronique des contrats Clients

Une étape majeure a été franchie en 2022 par le Groupe CERP BA dans le cadre de la digitalisation et plus précisément la dématérialisation des contrats d'engagement annuels à destination de nos Clients.

En effet, au travers de l'acquisition de la solution DOCUSIGN courant 2022, un projet de dématérialisation et de signature électronique des contrats d'engagement pour notre filiale SANTRALIA a été mené pour l'ensemble de nos Clients.

A ce titre, 12200 contrats annuels ont été dématérialisés et ont été adressés à nos Clients sur le dernier trimestre 2022 dans le cadre de la campagne 2023, et ce en remplacement de l'envoi 100% papier de ces mêmes contrats sur les campagnes des années précédentes avec signature manuelle. La signature électronique a également été mise en place.

A noter l'accueil très favorable de nos clients dans la mise en place de ce nouveau process, engendrant même un taux de retour positifs plus important que les années précédentes (18,2%).

Ce 1^{er} projet est la première étape dans la volonté du Groupe CERP BA de digitaliser autant que possible ce type de process « administratif & commercial » en le déployant sur l'ensemble des autres filiales France métropole & DROM-COM.

Des réflexions sont en cours en 2023 en ce sens.

• Dématérialisation des données et des contrats de partenariats

Dans une démarche de développement durable et de confidentialité des données de nos Sociétaires, le Groupe CERP Bretagne Atlantique a lancé depuis 2012 la dématérialisation des factures et des relevés de factures. Dans le cadre de la contractualisation de la relation commerciale, nos sociétaires peuvent opter pour la dématérialisation totale de leurs factures et relevés. Pour consulter leurs données entre autres financières, les Sociétaires ont un accès sécurisé via le site professionnel de la CERP Bretagne Atlantique avec leur propre identifiant de connexion et peuvent également recevoir les données financières sur leur boîte mail.

Il est intéressant de souligner que nos sociétaires, pharmaciens d'officine et hospitaliers, participent activement à cet engagement. En effet, le pourcentage de clients recevant les factures sous format dématérialisé est passé de 74,39% en 2021 à 75% en 2022. Concernant les relevés de factures dématérialisés, 85 % des clients ont opté pour ce mode d'envoi en 2022 contre 82,05% en 2021.

Bien que l'ensemble des offres commerciales des différentes filiales soient présentées sur les sites respectifs CERP BA, MADOUEST, AELIA, très régulièrement, ces offres sont dupliquées en mailing bacs auprès de nos sociétaires. La réflexion engagée depuis 2020 se poursuivra afin de juger de la pertinence de cette duplication d'informations commerciales au regard des besoins de nos sociétaires.

La dématérialisation des informations et des transactions s'opère également en amont auprès de nos fournisseurs. En effet, la transmission des commandes auprès de nos laboratoires fournisseurs s'effectue principalement via EDIPHARM, protocole robot sécurisant la transaction entre les acteurs. L'envoi des commandes par mails ou bien directement sur le serveur interne de certains laboratoires est également possible. En 2022, sur 164 208

commandes passées auprès de nos fournisseurs, 82,19% d'entre elles ont été dématérialisées.

Dans le cadre d'un partenariat renforcé auprès de nos fournisseurs, la réception des factures s'effectue sous format dématérialisé. En 2022, sur les 529 laboratoires partenaires, 46,8% d'entre eux ont transmis leurs factures sous format dématérialisé (progression de 1,24% par rapport à 2021).





04 | ACTEUR DU DEVELOPPEMENT DE NOS COLLABORATEURS

Les principaux risques sociaux de notre activité

La Coopérative s'attache à identifier, maîtriser et contrôler l'ensemble des risques sociaux.

Les principaux risques sociaux liés au non développement des compétences de nos collaborateurs sont :

- le coût dû à l'inadéquation de la formation au poste occupé par les collaborateurs,
- la distorsion dans le suivi des procédures pharmaceutiques pouvant impacter la qualité du médicament et provoquer un risque majeur pour le patient,
- l'altération de l'image et de la réputation de la Coopérative pouvant se traduire par une diminution du nombre de sociétaires,
- la difficulté à recruter des talents par manque de promotion et/ou de projet de carrière au sein du Groupe CERP Bretagne Atlantique, l'accroissement du turnover.

Accueillir la diversité

Attirer et fidéliser les talents

La pluralité de nos métiers et les bassins d'emploi nécessitent d'adapter la politique de recrutement et de proposer un process qui réponde aux différentes problématiques rencontrées.

Compte-tenu de la spécificité des métiers d'encadrement logistique, pharmaceutique ou commercial, la promotion interne est privilégiée à compétences égales. En 2022, 15 salariés ont bénéficié d'une mobilité interne. La mobilité fonctionnelle et géographique est alors accompagnée.

Les postes disponibles sont diffusés via IntraCerp (l'intranet du groupe) par le service RH, ce qui permet aux managers de les partager avec l'ensemble des collaborateurs au niveau des différentes filiales.

Lorsque le recrutement n'a pu s'effectuer en interne, le recrutement est géré en direct par le service des Ressources Humaines ou est confié, selon le type de profil recherché, auprès de cabinets de recrutement spécialisés et partenaires du Groupe CERP Bretagne Atlantique.



646 personnes
88 cadres

13,6 % des effectifs du Groupe



131 embauches
107 départs

14,58 % de Turnover



15 promotions
internes

Certains profils deviennent de plus en plus pénuriques dans un marché de l'emploi très dynamique depuis plusieurs mois.

Cette pénurie s'observe sur les diplômés de Pharmaciens, postes clés pour le fonctionnement de notre groupe. Dans ce cadre, la Coopérative a accentué ses liens avec les Facultés de Pharmacie en proximité de nos établissements régionaux. Au cours de Forums sur les métiers du Pharmacien,

lors de rentrée universitaire ou de remise des diplômes, la Coopérative accompagne les étudiants et participe à la promotion du rôle du Pharmacien dans le circuit de la distribution du médicament. Par ailleurs, un partenariat avec le Master de Répartition à la Faculté de Pharmacie de Limoges accueillant des pharmaciens en 5^e année validée, permet de repérer des talents et compétences, et ainsi de proposer des

stages dans le domaine de la Supply Chain, du Commerce et des Affaires Règlementaires et de la Qualité pouvant se concrétiser par un contrat à durée indéterminée dans un de ces domaines. Ainsi à la rentrée 2022, nous avons eu le plaisir d'accueillir 1 étudiant en 5^e année et 2 étudiants en 6^e année.

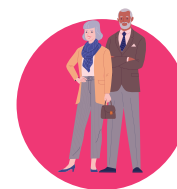
Permettre l'inclusion de tous les profils

Le Groupe CERP Bretagne Atlantique est attaché au respect du principe de non-discrimination à l'embauche et à la diversité lors des recrutements. La Coopérative accueille depuis de nombreuses années différents salariés en situation de handicap pour lesquels l'outil de travail est adapté au type de handicap.

Ainsi et par exemple, nous avons accompagné en 2022, 1 collaborateur dans l'aménagement des horaires

de travail dans le cadre de la reconnaissance de la lourdeur du handicap. Grâce à la sensibilisation de l'ensemble des responsables des différentes filiales, le taux d'emploi de personnes en situation de handicap est de 5.6 % en 2022.

Par ailleurs, dans le cadre de ses partenariats locaux, le Groupe CERP Bretagne Atlantique fait appel à des entreprises du secteur protégé tels que les Etablissements et Services d'Aides par le Travail (ESAT) pour l'entretien des espaces verts notamment.



127 personnes
de plus de 55 ans
Soit 19,6 % des effectifs du Groupe



49 personnes
de moins de 25 ans
Soit 7,5 % des effectifs du Groupe



36 personnes
en situation de handicap
Soit 5,6 % des effectifs du Groupe

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

393 femmes

33 femmes cadres

Soit 61 % des effectifs Groupe
Soit 37,5 % des effectifs Cadres

253 hommes

55 hommes cadres

Soit 39 % des effectifs du Groupe
Soit 62,5 % des effectifs Cadres



Les actions menées en matière de politique des Ressources Humaines au cours de l'année 2022 ont permis d'améliorer nos index égalité Femmes/Hommes pour les entités concernées par cet indicateur. Ainsi, la CERP Bretagne Atlantique a obtenu en 2022 un index de 94 et MADOUEST un index de 97.

En 2022, en métropole, le Groupe compte 39 % d'hommes contre 61 % de femmes avec une grande disparité en fonction des métiers. Nous retrouvons une majorité de femmes dans la préparation de commandes, la téléphonie, les métiers du secrétariat et de la fonction administrative.

En revanche, nous comptons une majorité d'hommes dans les métiers de la manutention et de la livraison.

Au niveau des postes de Direction, les femmes représentent 30% des effectifs avec une quasi parité sur les postes de Direction d'agence (53% d'hommes et 47% de femmes).

Développer nos talents par la formation

Développer les compétences

Le grossiste-répartiteur pharmaceutique est le maillon permettant la distribution du médicament entre les laboratoires pharmaceutiques et les pharmaciens d'officine essentiellement.

Notre activité, très réglementée, évolue régulièrement et nécessite l'application stricte des procédures, des instructions relatives à la distribution du médicament conformément aux Bonnes Pratiques de Distribution. Chaque Pharmacien doit veiller à l'application stricte des procédures visant à garantir la sécurité, la qualité et la traçabilité des médicaments. Cela passe par la formation de l'ensemble des collaborateurs aux Bonnes Pratiques de Distribution mais également à l'habilitation à effectuer certaines tâches pharmaceutiques.

Ainsi en 2022, nous avons réalisé 4326 heures de formation, 53% en interne et 47% par des organismes extérieurs qualifiés, sur la base de plan de formation en faveur de l'acquisition, du maintien et du développement des compétences des collaborateurs défini avec les managers, en fonction des besoins de leurs services et du groupe.



Nous avons également à cœur d'accompagner les collaborateurs dans le développement de leurs compétences afin que celles-ci soient en adéquation avec leurs rôles et missions, notamment quand ces collaborateurs ont des fonctions managériales. L'année 2022 a vu le lancement d'un plan de formation dédié aux managers de proximité afin de les renforcer dans leur rôle, notamment sur les fondamentaux en droit du travail et le manager responsable. Pour l'année 2022, cette action a représenté 294 heures pour un accompagnement de 21 managers.

4 326

heures de formations



474

collaborateurs formés
73 % des effectifs du Groupe



Prévenir et sécuriser

Au même titre que sécuriser nos obligations réglementaires, la sécurité de nos collaborateurs est une de nos priorités les plus fortes.

Ainsi 45% des actions du plan sont des formations liées à la sécurité et à nos obligations réglementaires. Cela a représenté 917 heures de formation pour 93 salariés sur les thèmes suivants : Sauveteur Secouriste au Travail (SST), autorisation de conduite de gerbeur à conducteur accompagnant, recyclage habilitation électrique et nacelle, DPC et PSDM.

Favoriser l'épanouissement de nos collaborateurs

L'organisation du travail

Différents métiers coexistent au sein des nombreuses filiales à savoir, la préparation de commandes, le magasinage, la livraison, l'encadrement logistique, la téléphonie, l'encadrement commercial, la direction de l'agence ou de la filiale. Les contraintes liées à l'activité avec des phases de réception des commandes fournisseurs, de stockage, de préparation de commandes et de livraison deux fois par jour auprès de nos Sociétaires nécessitent une grande souplesse horaire. Ces contraintes et la souplesse exigée ne doivent cependant pas être au détriment de nos collaborateurs.

De ce fait, dans la continuité de la démarche initiée en 2021, en 2022, nous avons réduit le recours au temps partiel de 37%, principalement en faveur des femmes. Nous avons également pérennisé le télétravail au sein du groupe à hauteur d'une journée par semaine pour les activités éligibles à cette modalité d'organisation du travail.



615 personnes en CDI

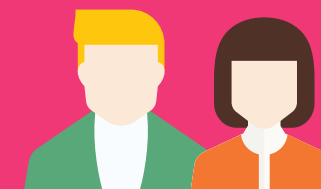
31 personnes en CDD



534 personnes à temps plein

239 Hommes à temps plein

295 Femmes à temps plein



94 % Hommes à temps plein

75,1 % Femmes à temps plein

Le dialogue social

Soucieux de garantir le bon fonctionnement de ses institutions représentatives du personnel, et plus largement la mise en œuvre d'un dialogue social continu, le Groupe CERP Bretagne Atlantique a organisé tout au long de l'année 2022 plusieurs rencontres avec ses partenaires sociaux.

3 accords collectifs ont été signés en 2022 notamment : 2 accords sur les salaires, et 1 accord relatif à la prime de partage de la valeur, accords déclinés en décisions unilatérales de l'entreprise dans les entités du groupe dépourvues de syndicat.

Mener des démarches de prévention, santé et sécurité au travail

Les différents métiers au sein de la chaîne de distribution, les actions répétitives lors de la préparation de commandes, le port de charges lourdes au niveau des réceptions des différents établissements et des plateformes logistiques, la maîtrise de la chaîne du froid et du dernier kilomètre requièrent une attention particulière en termes de santé et de sécurité au travail du fait des tâches réalisées et du nombre élevé de kilomètres parcourus.

En 2022, nous avons mis en place les indicateurs de taux de fréquence et de taux de gravité.

Pour le groupe, ceux-ci sont respectivement de 27.73 % pour le taux de fréquence et de 1.3 % pour le taux de gravité. Ces indicateurs sont en progression par rapport à 2021 (18.86 % pour le taux de fréquence et 0.8 % pour le taux de gravité) mais restent bas.

Ainsi, la sécurité reste au cœur de nos préoccupations. En fonction du type d'accident, de la gravité et de son incidence, une analyse est conduite par le Responsable Sécurité, la Direction de l'établissement concerné et le salarié impliqué. A cette occasion, un entretien est réalisé et un plan d'action spécifique est élaboré. Une communication plus large est effectuée au sein du Groupe.



Taxinomie des activités économiques considérées comme durables

Pour favoriser les investissements durables, le règlement UE 2020/852, également dénommé « Règlement Taxinomie » établit un système de classification commun à l'Union européenne permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables.

Conformément à ce règlement européen, le groupe CERP Bretagne Atlantique a identifié les activités économiques considérées comme durables suivantes :

Secteurs d'activité	Activités éligibles	Sociétés concernées
Santé humaine	Soin à domicile	MAD OUEST
Transport	Transport de marchandises par route, par avion et par bateau	CERP Bretagne Atlantique MAD OUEST DISTRISANTE SANTRALIA MEDICAL EXPORT DISTRIMEX

Note Méthodologique

Période de reporting

La période retenue pour le reporting annuel des indicateurs de performance extra-financière est l'année civile du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022. Ces informations de performance extra-financière sont annexées à notre rapport de gestion annuel établi sur la même période.

Référentiel de reporting

Le Groupe CERP Bretagne Atlantique a établi son propre référentiel en se conformant à l'article L.225-102-1 du Code de Commerce issu du dispositif prévu à l'article 225 de la loi n°2010-788 « Grenelle II » du 12 Juillet 2010.

Méthodologie

Le Comité de pilotage comprenant la Direction Générale, la Direction Qualité et des Affaires Règlementaires, la Direction des Opérations et de la Supply Chain, le Responsable Sécurité, la Direction des Ressources Humaines et la Direction Comptabilité et Consolidation ont passé en revue les différents risques sociaux, environnementaux et sociétaux liés aux activités du Groupe CERP Bretagne Atlantique au regard des données demandées dans la déclaration de performance extra-financière. Conformément aux engagements pris en 2022, cette déclaration a été effectuée selon une méthodologie d'analyse des modes défaillances, de leurs effets et de leur criticité (AMDEC) permettant d'effectuer une cotation (risque fort, moyen, faible) et d'y associer des indicateurs de performance afin de les contrôler.

Définition du périmètre et variation

Le périmètre de la déclaration de Performance Extra-Financière couvre les Sociétés du Groupe basées en France Métropolitaine, à savoir l'ensemble des établissements pharmaceutiques dédiés à l'activité de répartition pharmaceutique CERP BA et ceux dédiés à la vente et la location de matériel médical ainsi que la fourniture de prestations médico-techniques de la filiale

MADOUEST. Ce périmètre intègre l'ensemble des activités de prospection, de télévente, d'exploitation logistique, de livraison et des activités des services centraux / supports basés au siège social du Groupe CERP BA.

Le périmètre est étendu aux filiales suivantes :

- DistriSanté : depositaire pharmaceutique, solution innovante et savoir-faire logistique mis à disposition des laboratoires pharmaceutiques donneurs d'ordre,
- Santralia : centrale d'achat en produits de parapharmacie et produits OTC
- AELIA : groupement de Pharmaciens,
- Sofirep : filiale informatique,
- MEX et DISTRIMEX : filiales ayant une activité d'export de produits pharmaceutiques à l'international dont les sièges sociaux sont basés en métropole.
- CERP BA Formation

En effet, au regard du chiffre d'affaires net consolidé de 1 164 020 973 € pour le Groupe, le périmètre de la déclaration correspond à un chiffre d'affaires de 836 149 033 € pour 2022. Comme pour la déclaration PEF-2021, nous avons jugé pertinent d'exclure toutes nos filiales à l'international et DROM/COM ainsi que les sociétés CERP Immo SCI et Pharmamedia, ces 2 dernières filiales n'ayant pas de salarié ni d'activité mesurable au titre de la déclaration de Performance Extra-Financière.

Collecte des données

Les données ont été collectées en majeure partie par chaque Direction ou Service concerné sous l'impulsion du Comité de pilotage.

Indicateurs exclus

Compte tenu de son activité règlementée dans le cadre de la distribution de médicaments pharmaceutiques, et de la vente de prestations médico-techniques et de services spécifiques visant à accompagner au quotidien les pharmaciens sociétaires, le Groupe considère les indicateurs ci-dessous comme non pertinents :

- Limitation de la consommation d'eau : principalement utilisée comme eau sanitaire, aucune politique n'est menée en ce sens. Des fontaines à eaux potables sont mises à disposition de l'ensemble des collaborateurs.
- Protection de la biodiversité : à ce jour, aucune politique n'est engagée dans le choix d'essences d'arbres au niveau de nos sites du fait de leur faible surface engazonnée.
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : à ce titre, nous ne distribuons pas de denrées alimentaires et ne possédons pas sur l'ensemble de nos sites de restauration d'entreprise.
- Précarité alimentaire.
- Alimentation responsable, équitable et durable : à ce titre, nous ne distribuons pas de denrées alimentaires.
- Respect du bien-être animal.

Définition des indicateurs

Le référentiel de reporting interne au Groupe et la définition des indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux sont disponibles sur le site institutionnel du Groupe CERP Bretagne Atlantique www.cerpba.com dans la rubrique « Votre Coopérative en marche vers un

développement durable ».

Comparabilité

Concernant les informations sociales, nous avons présenté les indicateurs concernés pour 2022 versus 2021 sur le périmètre de la déclaration PEF-2022.

Concernant les informations environnementales, nous avons créé de nouveaux indicateurs en 2022. Pour certains indicateurs, nous avons la comparaison avec l'année 2021. Enfin, concernant les informations sociétales, nous n'avons pas à ce jour d'indicateurs significatifs à présenter.

Audit externe

Les principaux indicateurs environnementaux et sociaux 2022 ont fait l'objet d'une vérification auprès de l'organisme Bureau Veritas ainsi que les procédures de reporting.

CONTACT

Toute information complémentaire concernant la mise en place de notre démarche RSE au travers de cette première déclaration PEF ou bien toute réaction ou suggestion quant à nos actions peuvent être formulées directement via notre site institutionnel ou via rse@cerpba.com.

Précisions sur les indicateurs environnementaux

Émissions de CO2 : cet indicateur n'a pas été évalué, les données n'étant pas disponibles. Il est à noter que nous ne rentrons pas dans les critères d'obligation de réalisation du bilan des émissions de gaz à effets de serre dans le cadre de notre périmètre à date.

Consommation électrique : elle représente la consommation électrique de tous les sites du Groupe situés en France Métropolitaine excepté la filiale DISTRIMEX située à Rogerville étant donné que le compteur électrique est commun à plusieurs locataires. Elle est basée sur la consommation réelle facturée du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2022. Nous avons jugé pertinent de mettre au regard sur le même périmètre la consommation électrique de l'année précédente.

Distance effectuée par nos véhicules de livraison et de société : elle correspond, d'une part, au kilométrage réalisé par nos livreurs, de nos agences à la porte de nos clients pour livrer les commandes, et d'autre part, au kilométrage réalisé par l'ensemble de nos véhicules de société utilisés par la force commerciale et les directions fonctionnelles.

Nombre de fournisseurs en factures dématérialisées : cet indicateur correspond au nombre de fournisseurs de marchandises communiquant la totalité de leurs factures de marchandises à la CERP Bretagne Atlantique sous forme dématérialisée ramenée au nombre total de fournisseurs de marchandises. Les fournisseurs de frais généraux ne rentrent pas en ligne de compte dans cet indicateur.

Nombre de clients en factures dématérialisées : cet indicateur correspond au nombre de clients sociétaires recevant leurs factures de marchandises à chaque tournée de la part de la CERP Bretagne Atlantique sous forme dématérialisée ramenée au nombre total de clients sociétaires.



Précisions sur les indicateurs sociaux

La déclaration de performance extra-financière comporte les indicateurs sociaux consolidés pour le périmètre concerné sur l'année 2022 avec une comparabilité de ces mêmes indicateurs sur 2021.

Effectif fin de période : effectifs de CERP Bretagne Atlantique et de ses filiales, inscrits à la date du 31/12/2022, tous types de contrats (CDI, CDD, contrats de professionnalisation et d'apprentissage), exceptés les stagiaires.

L'effectif total est détaillé plus précisément en présentant la répartition par sexe, par âge, par type de contrats, par statuts (employés, agents de maîtrise, techniciens et cadres), par contrats horaire et par ancienneté.

Entrées / Sorties : nombre de collaborateurs entrés et sortis des effectifs dont un contrat de travail a été conclu ou dont la relation contractuelle s'est terminée durant l'année au sein de la CERP Bretagne Atlantique et de ses filiales.

Turnover : moyenne du taux d'entrée et du taux de sortie des collaborateurs CDI.

Taux d'entrée : somme des collaborateurs entrés en CDI divisée par la moyenne des effectifs CDI des 12 mois de l'année considérée.

Taux de sortie : somme des collaborateurs CDI sortis des effectifs divisée par la moyenne des effectifs CDI des 12 mois de l'année considérée.

Rémunération annuelle moyenne brute : total des salaires bruts versés dans l'année divisé par l'effectif annuel moyen en Equivalent Temps Plein.

Absentéisme : nombre de jours d'absence pour maladie, maladie professionnelle, accident de travail, accident de trajet sur l'année civile.

Nombre d'accidents du travail et de trajet, avec arrêt : nombre de déclarations d'accidents de travail et d'accidents de trajet émises en 2022, et non refusées au 31/12/2022 (exceptés les intérimaires).

Nombre de maladies professionnelles : nombre de maladies professionnelles et de rechutes émises en 2022, et non refusées au 31/12/2022 (exceptés les intérimaires).

Taux de fréquence : nombre d'accidents du travail et d'accidents du trajet avec arrêt (exceptés les intérimaires) divisé par le nombre d'heures travaillées (exceptés les intérimaires) * 1 000 000.

Taux de gravité : nombre de jours perdus pour cause d'accidents du travail et d'accidents du trajet avec arrêt (exceptés les intérimaires) divisé par le nombre d'heures travaillées (exceptés les intérimaires) * 1 000.

Nombre total d'heures de formation : nombre d'heures de formation externe et interne, y compris les heures liées aux bonnes pratiques de Distribution réalisées en agences (exceptées les heures liées aux parcours d'intégration et les intérimaires).

Nombre de collaborateurs formés : nombre de collaborateurs formés en externe et en interne une seule fois dans l'année.

Précisions concernant l'absence d'indicateurs sociétaux : nous n'avons pas recensé d'indicateurs sociétaux significatifs à mettre en avant.

Indicateurs sociaux

Données sociales	Indicateurs	2021	2022	ÉVOLUTION 2021 2022
Répartition de l'effectif	Nombre de collaborateurs	629	646	17
	Nombre de cadres	84	88	4
	Nombre de non cadres	545	558	13
	Parts des cadres-non cadres	13%-87%	14%-86%	
	Nombre de femmes	386	393	7
	Nombre de femmes cadres	38	33	-5
	Nombre de femmes non cadres	348	360	12
	Part des femmes cadres-non cadres	9,8%-90,2%	8,4%-91,6%	
	Nombre d'hommes	243	253	10
	Nombre d'hommes cadres	46	55	9
	Nombre d'hommes non cadres	197	198	1
Part des hommes cadres-non cadres	18,9%-81,1%	21,7%-78,2%		
Embauches et départs	Nombre d'embauches	91	131	40
	Nombre de départs	98	107	9
	dont démission	35	33	-2
	dont licenciement	8	12	4
	Taux de Turn-over	11,19%	14,58%	+3,24%
	Age moyen	44 ans	43 ans	-1
	Ancienneté moyenne	12 ans	12 ans	=
	Nombre de contrats en CDI	612	615	3
	Nombre de contrats en CDD	17	31	14
	Part des contrats en CDD-CDI	3,7%-97,3%	4,8%-95,2%	
Rémunérations	Rémunération annuelle moyenne brute (€)	35 986	35 235	-751
	Nombre de promotions internes	9	15	6
	Nombre de collaborateurs à temps plein	450	534	84
	Nombre de collaborateurs à temps partiel	179	112	-67
	Nombre d'hommes à temps plein	211	239	28
	Nombre d'hommes à temps partiel	32	14	-18
	Nombre de femmes à temps plein	239	295	56
	Nombre de femmes à temps partiel	147	98	-49

Données sociales	Indicateurs	2021	2022	ÉVOLUTION 2021 2022		
Organisation du temps de travail	Taux de collaborateurs à temps complet-partiel	71,5%-28,5%	82,7%-17,3%			
	Taux d'hommes à temps complet-partiel	86,8%-13,2%	94,5%-5,5%			
	Taux de femmes à temps complet-partiel	61,9%-38,1%	75,1%-24,9%			
Dialogue social	Nombre de réunions avec les instances représentatives du personnel	69	69	=		
Bilan des accords collectifs	Nombre d'accords signés	3	3	0		
Santé et Sécurité au travail	Nombre d'accidents du travail et de trajet	22	40	18		
	Nombre de maladies professionnelles	3	4	1		
	Absentéisme (en nombre de jours)	11 519	13 243	1 724		
	Taux de fréquence	18,86	27,73	9,6		
	Taux de gravité	0,80	1,30	0,5		
	Nombre total d'heures de formation	4 640	4 326	-314		
	Nombre de collaborateurs formés	347	474	127		
	Nombre d'heures moyen de formation par collaborateur formé	13	9	-4		
	Égalité hommes-femmes	Part de l'effectif	hommes	38,6%	39,2%	
			femmes	61,4%	60,8%	
Part des cadres		hommes	54,8%	62,5%		
		femmes	45,2%	37,5%		
Index Égalité Homme Femmes CERP BA		87	94	7		
	Index Égalité Homme Femmes MADOUEST	77	97	20		
Handicap	Taux d'emploi des personnes en situation de handicap	5,2%	5,6%	0,3%		
	Nombre de personnes en situation de handicap	33	36	3		
Lutte contre les discriminations	Nb de travailleurs de 55 ans et plus	131	127	-4		
	Taux de travailleurs de 55 ans ou plus	20,83%	19,66%	-1,2%		
	Nb de travailleurs de moins de 25 ans	45	49	4		
	Taux de travailleurs de moins de 25 ans	7,15%	7,59%	0,4%		

Indicateurs environnementaux consolidés

Données environnementales	Indicateurs	2021	2022
Renouvellement parc véhicules de livraison, de fonction et de société	Nombre de véhicules parc	-	132
	Nombre de véhicules renouvelés dans l'année	-	23
	Taux de renouvellement des véhicules	-	17%
	Pourcentage de véhicules de moins de 3 ans	-	82
Consommation de matières premières et d'énergie (utilisation durable des ressources)	Consommation électrique facturée	3 856 MWh	3 529 MWh
	Consommation gaz facturée	1 125 MWh	711 MWh
Adaptation aux conséquences du changement climatique	Distance effectuée par notre flotte de véhicules thermiques (toutes sociétés du Groupe, VU et VP en kms réels)	5 296 852 kms	5 178 891 kms dont 1 510 503 kms en livraison répartition CERP
	Distance théorique en livraison répartition (CERP interne et prestataires en kms)	-	8 250 471 kms
	Distance théorique par les prestataires en livraison répartition (en kms)	-	6 739 968 kms soit 82% des kilomètres en livraison répartition
Mesures de prévention et de recyclage (Pollution et gestion des déchets)	Poids des déchets (en tonnes)	576 tonnes	535 tonnes
	Poids des déchets recyclables (en tonnes)	-	473 tonnes
	Taux des déchets recyclables	-	88%

Table de concordance Contenu de la déclaration RSE

II.-La déclaration contient, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques mentionnées au I du présent article :

A.-Pour toutes les sociétés mentionnées au I de l'article L. 225-102-1, les informations suivantes :

Contenu	Indicateurs	Pages
Informations sociales		
a) Emploi	Effectif total	3 & 40
	Répartition des salariés par sexe	41
	Répartition des salariés par âge	41
	Répartition des salariés par zone géographique	NA
	Embauches	40
	Licenciements	50
	Rémunérations	50
	Evolution des rémunérations	50
b) Organisation du travail	Organisation du temps de travail	43 & 50
	Absentéisme	50
c) Santé et sécurité	Conditions de santé et de sécurité au travail	50
	Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité	44
	Maladies professionnelles	50
d) Relations sociales	Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	44
	Bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail	44 & 50
e) Formation	Politiques mises en oeuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement	42
	Nombre total d'heures de formation	42 & 50
f) Egalité de traitement	Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	41
	Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	41
	Politique de lutte contre les discriminations	41

Contenu	Indicateurs	Pages	
Informations environnementales			
a) Politique générale en matière environnementale	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	31 à 38	
	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours		
b) Pollution	Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	31 à 38	
	Prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses	N/A	
c) Economie circulaire	Prévention et gestion des déchets	Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	35 & 36
		Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	N/A
	Utilisation durable des ressources	Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	36
		Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	32-34
		Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	
		Utilisation des sols	N/A
d) Changement climatique	Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	33	
	Mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique, les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en oeuvre à cet effet		
e) Protection de la biodiversité	Mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	N/A	
Informations sociétales			
a) Engagements sociétaux en faveur du développement durable	Impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local	15	
	Impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales	16	
	Relations entretenues avec les parties prenantes de la société et les modalités du dialogue avec celles-ci	16 & 17	
	Actions de partenariat ou de mécénat	17	
b) Sous-traitance et fournisseurs	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	22 & 38	
	Prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale		
c) Loyauté des pratiques	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	21 à 30	